

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 novembre 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, le texte du document intitulé « Objectifs de la présidence jamaïcaine du Conseil de sécurité – novembre 2001 »

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Patricia **Durrant**



**Annexe à la lettre datée du 7 novembre 2001, adressée au
Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Objectifs de la présidence jamaïcaine du Conseil de sécurité –
novembre 2001**

La Jamaïque considère sa participation aux travaux du Conseil de sécurité comme l'occasion de servir la communauté internationale en apportant son appui aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires visant à promouvoir une paix et une sécurité durables. À cette fin, la Jamaïque s'efforce de renforcer le rôle de l'Organisation en matière de prévention des conflits, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. Dans l'exercice de ses responsabilités, la Jamaïque n'est ni limitée ni inspirée par un quelconque intérêt national, et elle est donc en mesure d'exercer ses fonctions en toute impartialité et objectivité.

La Jamaïque continuera à appliquer les principes qui sous-tendent ses objectifs de politique étrangère, égalité des droits et autodétermination de tous les peuples; respect des droits de l'homme et du droit humanitaire; égalité souveraine de tous les États; et inviolabilité de l'intégrité territoriale ou de l'indépendance politique de tout État. La Jamaïque s'attachera également à faire reconnaître l'importance des questions humanitaires et des questions de développement dans les situations de conflit potentiel, de conflits en cours et de consolidation de la paix.

En assumant la présidence du Conseil de sécurité en novembre 2001, la Jamaïque saisira toutes les occasions d'appuyer les initiatives les plus favorables à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Elle continuera à attacher une attention particulière aux conséquences humanitaires des conflits sur les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et appellera l'attention sur les problèmes des enfants et la protection des civils dans les conflits armés. Elle continuera à engager instamment le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble à s'occuper des situations de conflit qui ont des conséquences néfastes sur la situation humanitaire des populations civiles.

En novembre 2001, le Conseil de sécurité sera saisi de questions qui offrent à la Jamaïque et au Conseil de sécurité l'occasion de faire des progrès dans tous les domaines considérés. Les conflits en Afrique, en Asie centrale, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde retiendront pleinement l'attention du Conseil de sécurité.

- Sous la présidence jamaïcaine, le Conseil prêtera spécialement attention à la situation en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée, au Libéria, en Sierra Leone et en Somalie, et mettra l'accent sur les dimensions régionales de ces conflits.
- Des réunions de haut niveau avec les ministres des pays directement touchés ou de ceux de la région, sur le Burundi et la République démocratique du Congo (Comité politique de Lusaka) auront lieu et donneront une impulsion aux processus de paix dans ces pays et dans ces régions;

- Le Conseil de sécurité cherchera à éliminer les obstacles qui continuent à empêcher le bon fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE);
- Le Conseil examinera la situation en Angola lors d'un débat public, dans le souci d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les obstacles à la paix et sur les efforts nécessaires pour faire progresser le processus de paix;
- Le Conseil procédera à un examen de la politique des sanctions qu'il a imposées au Libéria et prêterera spécialement attention à la situation humanitaire dans ce pays, ainsi qu'aux dimensions régionales du conflit;
- Le Conseil continuera à soutenir le processus de paix en Sierra Leone, par le canal de la MINUSIL, en prêtant spécialement attention à un bon déroulement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'à la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, dont la Jamaïque considère qu'il est d'importance primordiale dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix.
- La présidence jamaïcaine fera en sorte que le Conseil ne perde pas de vue la situation en Afghanistan et prête spécialement attention à la situation humanitaire dans ce pays et à l'engagement éventuel, à long terme, des Nations Unies dans le règlement du conflit et dans la reconstruction et la consolidation de la paix après le conflit.
- La Jamaïque continuera à travailler à un règlement du conflit au Sahara occidental, en gardant à l'esprit le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. La Jamaïque continuera à rechercher un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question de Palestine, dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et sur la base du principe « la terre contre la paix ».

La Jamaïque continuera à appuyer fermement les activités de contre-terrorisme que mènent le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies et, durant sa présidence, fera en sorte qu'au niveau ministériel le Conseil de sécurité fasse progresser l'examen de cette question.

Dans nos efforts constants pour promouvoir une plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix (Groupe Brahimi), la Jamaïque, qui préside le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, continuera à promouvoir une relation triangulaire vigoureuse entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat de l'ONU. Nous continuerons à nous appuyer sur les progrès obtenus grâce aux résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001), et notamment sur la pleine application de la résolution 1353 (2001). La Jamaïque considère que les pays qui fournissent des contingents ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre des mandats de maintien de la paix et, à ce sujet, continuera à rechercher des moyens de renforcer la relation entre les pays qui fournissent des contingents et le Conseil de sécurité.

Durant sa présidence, la Jamaïque fera tout pour rendre plus transparent encore le travail du Conseil de sécurité, en prévoyant des réunions du Conseil prenant la forme de débats publics ou de séances d'information, et permettra, s'il y a lieu, la

participation d'États non membres du Conseil. La Jamaïque informera les États Membres qui ne sont pas membres du Conseil, et organisera des réunions privées avec des pays affectés et des pays intéressés, de sa propre initiative, s'il y a lieu, ou à la demande des États directement concernés.

Au début de la présidence jamaïcaine, et à la demande de la Jamaïque, un nouveau site Internet de la présidence du Conseil sera organisé par le Secrétariat, et ce site fournira un accès facile à une information à jour sur les travaux du Conseil et les décisions qu'il aura prises.
